

Compétences vaccinales des IDE, SF, Pharmaciens, Biologistes et des étudiants

Mise à jour : 11/04/2024

	Sage-Femme	<ul style="list-style-type: none"> Infirmiers¹ Pharmaciens d'officine, des pharmacies mutualistes ou de secours minières² Pharmaciens de PUI^{2,3} Médecins, Pharmaciens, IDE exerçant au sein d'un laboratoire de biologie médicale^{1,2} 	Etudiants en 3 ^{ème} cycle de pharmacie ⁴	Etudiants en 3 ^{ème} cycle de médecine
Prescrire	<p>L'ensemble des vaccins mentionnés au calendrier des vaccinations en vigueur à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées</p> <p>Les vaccins contre la grippe saisonnière à toutes les personnes ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>	<p>L'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées</p> <p>Les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>	NON	NON
Administrer	<p>L'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées</p> <p>Les vaccins contre la grippe saisonnière à toutes les personnes ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>	<p>L'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier</p> <p>Les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>	<p>Sous la supervision du maître de stage</p> <p>Les vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de onze ans et plus selon les recommandations figurant dans ce même calendrier</p> <p>Les vaccins contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de onze ans et plus, ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>	<p>Sous la supervision du maître de stage</p> <p>L'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur, à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées</p> <p>La vaccination contre la grippe saisonnière, à toutes les personnes ciblées ou non ciblées par les recommandations vaccinales</p>

¹ Attestation de formation à la prescription de vaccins nécessaire si non suivie dans le cadre de la formation initiale, et déclaration de l'activité au conseil de l'ordre

² Attestation de formations à la prescription et à l'administration de vaccins nécessaires si non suivies dans le cadre de la formation initiale, et déclaration de l'activité au conseil de l'ordre

³ Uniquement pour les personnes prises en charge par l'établissement dont relève la PUI ou les personnes exerçant dans l'établissement

⁴ Sous réserve d'avoir suivi les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination